



Jugement de divorce et partage des biens

Par **Cooper5957**, le **16/01/2018** à **15:21**

Bonjour
J'ai eu mon jugement qui est passé en audience le 4 septembre 2017 j'avais jusqu'au 12 novembre pour faire appel ce que je n'ai pas fait.
Le tribunal va t'il m'envoyer un document officiel par courrier et combien de temps apres l'audience?
Comment se passe le partage des biens ?
En sachant que l'argent de la maison à été bloqué par mon ex mari chez le notaire.
Merci .